
Extrait authentique du procès-verbal d'une assemblée du conseil municipal

Assemblée ordinaire du lundi 25 janvier 2016
Séance tenue le 26 janvier 2016

Résolution: CM16 0152

Adoption, avec changements, du règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) » afin d'y intégrer le programme particulier d'urbanisme (PPU) du Quartier des gares délimité par les boulevards René-Lévesque et Robert-Bourassa et les rues Notre-Dame, de la Montagne, Saint-Jacques et Lucien-L'Allier

Vu la résolution CM15 0576 de l'assemblée du conseil municipal du 27 avril 2015 adoptant comme projet de règlement P-04-047-159 le règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) » afin d'y intégrer le programme particulier d'urbanisme (PPU) du Quartier des gares délimité par les boulevards René-Lévesque et Robert-Bourassa et les rues Notre-Dame, de la Montagne, Saint-Jacques et Lucien-L'Allier;

Attendu que des assemblées publiques de consultation sur ce projet de règlement ont été tenues par l'Office de consultation publique (OCPM) les 19 mai, 16 et 17 juin 2015, tel qu'il appert dans son rapport daté du 25 septembre 2015;

Attendu que le conseil municipal a pris acte du rapport de l'Office de consultation publique de Montréal lors de sa séance du 26 octobre 2015, par sa résolution CM15 1158;

Attendu que suite à cette consultation publique des modifications ont été apportées au projet de règlement P-04-047-159;

Attendu que l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 20 janvier 2016, par sa résolution CE16 0145;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'adopter, avec changements, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) » afin d'y intégrer le programme particulier d'urbanisme du Quartier des gares délimité par les boulevards René-Lévesque et Robert-Bourassa et les rues Notre-Dame, de la Montagne, Saint-Jacques et Lucien-L'Allier.

Un débat s'engage.

Adopté à la majorité des membres présents, laquelle représente la majorité des membres du conseil municipal.

Dissidences : Tous les membres présents de l'opposition officielle
M. Marvin Rotrand

44.03 1156347027
/pl

Denis CODERRE

Yves SAINDON

Maire

Greffier de la Ville

(certifié conforme)

Yves SAINDON
Greffier de la Ville

Règlement 04-047-159

Signée électroniquement le 29 janvier 2016